



N° 52
15 novembre
1999
Bimensuel

Dans ce numéro

Le Courrier du DFJ

Destiné à combler le vide laissé par la disparition de *DIPC info*, un nouveau petit journal est né au Département de la formation et de la jeunesse. Il veut répondre à un besoin de communication et d'information sur les activités et projets du DFJ auprès des plus de 10'000 personnes (enseignants, fonctionnaires et autorités politiques) ayant un lien direct avec lui. *La Gazette* a accueilli une première fois ce supplément dans son édition du 6 septembre. Vous le retrouvez dans ce numéro en pages centrales.



COURRIER

Accompagnement des chômeurs **2**



ACTUEL

Constituante: appel à la population **3**
Le Bureau de la médiation après un an **8**



EMPLOI

16 postes vacants **6**



CONSEIL D'ETAT

Décisions de la quinzaine **10**



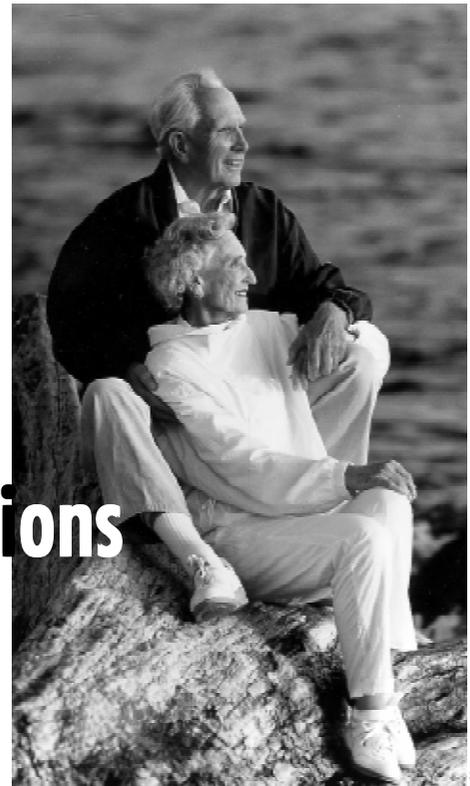
MEMENTO

Histoires de sommeil **12**



Prestations sociales de l'Etat Le poids de la Caisse de pensions

Les négociations en cours sur le nouveau statut des fonctions publiques porteront notamment sur les prestations sociales fournies par l'Etat à ses fonctionnaires, sous forme de congés, d'allocations diverses et de contributions à la caisse de pensions. Une comparaison avec d'autres administrations publiques et quelques entreprises privées de dimensions comparables devrait aider à conduire la réflexion. On voit que l'Etat de Vaud est comparativement très généreux pour



ses employés en vue de leur retraite, alors qu'il paraît très en retrait dans les prestations offertes à ces mêmes employés au cours de leur vie active.

Pages 4 et 5



Hommage à Jean-Jacques Rapin



Le recueil de textes dédié à Jean-Jacques Rapin, *Musique et humanisme*, retrace les étapes d'une carrière vouée à promouvoir l'art musical et à enrichir le patrimoine culturel du canton. A la tête du Conservatoire de Lausanne dès 1990, Jean-Jacques Rapin poursuivit son travail de «passeur de l'âme musicale» et favorisa une meilleure compréhension de la musique auprès du public. En écho à cette passion, philosophes, écrivains et critiques nous invitent à réfléchir au point de rencontre entre esthétique et éthique.

Page 9



NETDAYS 99

«Internet à l'école»

Le DFJ saisit l'occasion des Netdays 99 pour ouvrir le débat sur Internet à l'école. Le mercredi 17 novembre 1999 sera consacré à ce sujet. Le matin, vous assisterez à des démonstrations sur ce qui se fait dans les écoles et l'après-midi, vous pourrez prendre part à un débat public sur Internet dans l'enseignement, avec Claude Froidevaux de la RSR comme modérateur.

Le DFJ convie tous ceux qui sont intéressés par Internet à se retrouver à l'Aula de l'EPFL, avenue de Cour 33, 1007 Lausanne.

Venez avec vos questions et avec vos suggestions, que vous soyez parents, enseignants ou élèves. Nous vous attendons nombreuses et nombreux. (voir aussi dans *Le Courrier du DFJ*).

Fermeture du Centre de bilan de l'Etat: réaction de l'Avcop

Nous souhaitons réagir à l'annonce de la fermeture du Centre de bilan de l'Etat de Vaud rattaché à l'Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle pour la fin de l'année, suite au refus du Conseil d'Etat d'inscrire au budget 2000 le montant nécessaire à la poursuite de ses activités (voir «Décision du Conseil d'Etat» parue dans la Gazette N° 49 du 6 octobre 1999). Cette fermeture représente le licenciement de six collaborateurs.

Depuis lors, nous avons interpellé le Conseil d'Etat et exprimé notre position. Nous sommes actuellement

encore dans l'attente d'une réponse.

Les motifs évoqués, qui sont ceux de la baisse du chômage, ne tiennent pas compte de la réalité du terrain, à savoir les difficultés et la complexité des situations des chômeurs qui nécessitent un accompagnement spécifique et conséquent. La fermeture du Centre de bilan traduit un manque de reconnaissance, voire de connaissance du travail effectué et des besoins.

En l'état actuel, les offices d'orientation n'auront pas la disponibilité en temps et

en personnel pour répondre à ce type de demande.

Nous sommes surpris qu'aucune solution alternative à la fermeture pure et simple du Centre n'ait été recherchée, car cette décision aboutit à la suppression d'une prestation de l'Etat largement reconnue par les bénéficiaires et à la perte de compétences de professionnels. Par ailleurs, comment expliquer le projet évoqué dans la presse et à la radio d'une éventuelle reprise de la prestation au sein du Département de l'économie?

Pour le comité de l'Association vaudoise des conseillères et conseillers en orientation: Isabelle Franchina et Laurence Segalla Bernasconi

**PETITES ANNONCES**

A louer: bureau meublé de 20m² à 5 mn de la gare de Lausanne. Salle de conférence et matériel commun (fax et photocopieuse) à disposition. Libre de suite. Prix: Fr. 320.-
Tél. 021/311 24 77 (jeudi et vendredi) ou 021/729 92 66 (le soir).

Les fondements de la décision

Le Conseil d'Etat a fondé sa décision sur la diminution du nombre des cas à traiter, conséquence de la baisse du taux de chômage dans le canton. Il n'est pas prévu une reprise de la prestation par le Département de l'économie, mais un examen global de la situation des chômeurs qui permettra

de cerner précisément les besoins en matière d'orientation professionnelle. Au sein du Département de l'économie, c'est principalement le Service de l'emploi qui est chargé de cet examen. En tout état de cause, le Service de l'emploi ne va pas créer en son sein une structure destinée

à offrir les mêmes prestations que le Centre de bilan; en cas de besoin, il fera plutôt appel, de cas en cas, aux compétences disponibles chez les orienteurs professionnels du DFJ, voire à des compétences existant dans le secteur privé.

LR

**La Gazette**

Journal de la fonction publique vaudoise

Editeur: Etat de Vaud.

Rédacteur responsable: Laurent Rebeaud.

Rédaction: Dominique Guindani, Laurent Kleiber, Philippe Anhorn, Isabel Balitzer Domon, Joël Christin, Françoise Cottet, Jacqueline Decurnex, Chantal Epiney, Catherine Lavanchy.

Ligne graphique: Fabio Favini.

Impression: Presses centrales Lausanne.

Toute correspondance est à adresser à *La Gazette*, place du Château 6, 1014 Lausanne.

Téléphone 021/ 316 40 50

Fax 021/ 316 40 52

E-mail La.Gazette@chancellerie.vd.ch

La Banque de données sur les administrations cantonales et communales (BADAC) se modernise

Créée par l'Institut de hautes études en administration publique, en collaboration avec la Conférence suisse des chanceliers d'Etat, l'Union des villes suisses et la Conférence des directeurs cantonaux des finances, la BADAC met à disposition des informations comparatives sur les administrations publiques en Suisse. Sur la base d'enquêtes aux niveaux cantonal (1991 et 1997) et communal (1999), de données statistiques et de résultats de recherche, la banque de données couvre différents domaines: organisation, personnel, budgets de fonctionnement, normes juridiques régissant l'activité administrative, réformes et rationalisation, etc.

Le nouveau site BADAC – www.badac.ch – a été mis en service le 1^{er} septembre 1999. Il

fait peau neuve et offre plusieurs innovations:

- une consultation désormais bilingue, en allemand et en français;
- son extension aux administrations communales. Les résultats de l'enquête «BADAC-villes» seront disponibles dès l'hiver 1999/2000;
- deux nouvelles fonctions facilitant la recherche de données (*Inventaire*) et leur utilisation (*Bloc-note*).

A noter que certaines données sont libres d'accès; d'autres nécessitent l'attribution préalable d'un code.

Renseignements: Idheap, Katja Schwab-Weis, tél. 021/694 06 00; e-mail badac@idheap.unil.ch



Assemblée constituante

Les six commissions thématiques lancent un appel à la population

Engagés aujourd'hui dans un travail d'analyse préalable à la rédaction de la future Constitution vaudoise, les constituants sollicitent la population.

Les six commissions thématiques constituées le 1^{er} octobre (voir tableau) disposent depuis quelques jours du résultat de leur journée de réflexion du 3 septembre dernier. Les constituants s'étaient en effet prêtés à un exercice commun de brainstorming, «refusant toute censure et toute peur du ridicule». Le résultat se trouve aujourd'hui consigné dans un document comptant plus de 2800 articles.

Un catalogue d'idées

Cette importante matière première peut être considérée comme un catalogue d'idées représentatives d'une grande partie de la population puisque, rappelons-le, les 180 constituants élus par le peuple sont issus des différentes régions du canton, des diverses tendances politiques, sans compter la large palette des âges qu'ils représentent.



Le 3 septembre à Dorigny, tirage au sort des groupes de réflexion pour la séance de brainstorming.

Les constituants analysent également divers textes constitutionnels: le projet offi-

Les révisions constitutionnelles dans les autres cantons

- Sept cantons révisent actuellement leur Constitution: Bâle-Ville, Fribourg, Grisons, Neuchâtel, Schaffhouse, Zurich et Vaud.
- Dix cantons ont révisé leur Constitution depuis 1975; la moitié d'entre eux ont confié cette mission à une Constituante, comme le Jura, les autres au Parlement (Berne).
- Six cantons ont renoncé récemment à une révision complète de leur Constitution et procèdent à des révisions partielles; c'est le cas de Genève, par exemple.

ciel de l'Etat de Vaud de 1997, celui du Groupe «A propos», la nouvelle Constitution fédérale, ainsi que les Constitutions récentes des autres cantons suisses.

Selon le thème qu'elles traitent, les commissions procèdent à des auditions et cherchent à connaître comment d'autres pays ont abordé la question.

Pour ce qui concerne les projets du Gouvernement, le lien avec l'Assemblée constituante est assuré par Bernard Voutat, délégué du Conseil d'Etat à la révision constitutionnelle; M. Voutat est un spécialiste de la question puisqu'il a collaboré au Comité de pilotage de la révision de la Constitution jusqu'au printemps de cette année.

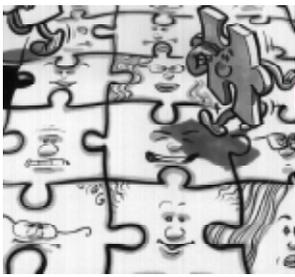
Propositions et attentes de la population aux constituants

Les constituants souhaitent enfin pouvoir compter sur une implication de la population. Celle-ci et en particulier les groupes organisés sont sollicités pour transmettre au plus vite leurs propositions et leurs attentes qui peuvent être adressées au secrétariat de l'Assemblée constituante (tél. 316 41 55 – e-mail: constituante@chancellerie.vd.ch.) ou aux commissions thématiques directement.

*Francine Cretaz,
secrétaire générale
de la Constituante*

	Président	Vice-président	Délégués à la Commission structure et coordination
1 Statut du canton, principes généraux, rapports avec l'extérieur	Laurent Wehrli, radical	Jean-Michel Piguet, Forum	Laurent Wehrli, radical Irène Wettstein Martin, Forum
2 Rôle, tâches de l'Etat, finances	Gérard Buhlmann, radical	Yves Goël, vert	Marcel Cohen-Dumani, radical Laurent Rebeaud, vert
3 Droits et devoirs fondamentaux	Pierre Hermanjat, Renouveau centre	Jeanne-Marie Perrin, Forum	Pierre Hermanjat, Renouveau centre Catherine Roulet, Vie associative
4 Droits politiques	Jean-Pierre Kulling, libéral	Philippe Mayor, radical	Philippe Mayor, radical Monique Freymond-B., A propos
5 Les trois pouvoirs: exécutif, législatif et judiciaire	Roland Ostermann, vert	Jean Fattebert, Renouveau centre	Jean Fattebert, Renouveau centre Luc Recordon, vert
6 Organisation territoriale et communes	Jacques Haldy, libéral (temporaire)		Jacques Haldy, libéral Roland Troillet, Forum

Les six commissions thématiques et leur organisation.



Prestations sociales de l'Etat: repères et comparaisons

Le Conseil d'Etat a annoncé qu'il n'entendait pas réaliser d'économies, ni provoquer une augmentation des dépenses à travers le nouveau statut. Celui-ci devra être financièrement «neutre». Dans cette perspective, les négociations pourraient conduire à la création de nouvelles prestations de l'Etat (congrés, allocations diverses). Ces nouvelles prestations devraient alors être financées par la réduction d'autres composantes de la masse salariale (salaires, contributions de l'Etat à la Caisse de pensions notamment).

Les négociations sur le nouveau statut des fonctions publiques portent notamment sur les prestations sociales offertes aux fonctionnaires. Voici quelques éléments de comparaison pour éclairer les débats.

Le nouveau statut constituera l'un des éléments centraux de la modernisation de l'Etat, dont le but est double:

- d'une part améliorer la qualité et la pertinences des prestations fournies par l'administration à la population,
- d'autre part mettre à jour les dispositions s'appliquant au personnel de l'Etat pour répondre aux besoins nouveaux qui se manifestent dans les différentes professions et dans le mode de vie actuel.

Le processus de modernisation touche entres autres les prestations sociales offertes aux employés. Il s'agit de l'ensemble des prestations qui s'ajoutent au salaire, sous forme d'allocations diverses, de vacances et d'autres congés,

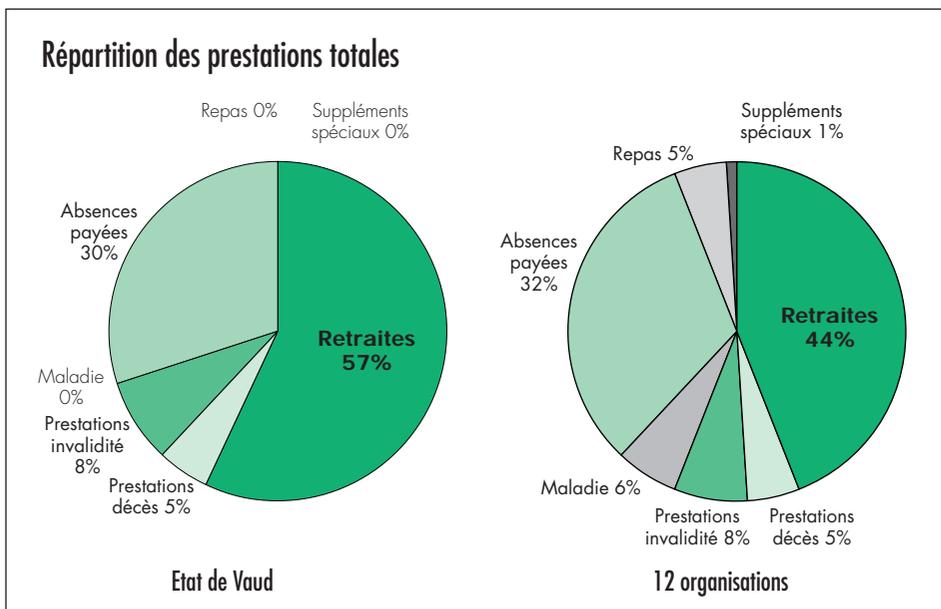
de possibilités de formation continue, etc. Pour avoir une idée de ce qui se fait hors de l'Etat de Vaud, le Conseil d'Etat a commandé une étude comparative dont les principaux résultats apparaissent dans les graphiques ci-contre. Les «douze organisations» constituant le groupe de référence sont l'administration fédérale, les cantons d'Argovie, de Berne et de Zurich, le Crédit suisse, Swiss RE, HCB, Castolin, Philip Morris Europe, Tetra Pak, Ares Services et NCR Suisse.

En matière de caisses de pensions, la comparaison exposée dans le tableau ci-dessous montre la diversité des régimes appliqués dans quelques cantons. Elle montre notamment que le Canton de Vaud est celui dont la participation aux paiements des cotisations est la plus élevée.



Caisses de pensions, comparaison intercantonale

	Vaud	Valais	Neuchâtel
Primauté cotisations ou prestations	Primauté des prestations	Primauté des prestations	Primauté des prestations
Salaire assuré (= traitement cotisant)	salaire annuel brut (y c. 13 ^e salaire)- déduction de coordination = rente AVS simple minimale (12'060 francs)	Traitement déterminant - déduction de coordination = 15% du traitement déterminant	Traitement annuel AVS - déduction de coordination = 7/12 de la rente AVS simple maximale (14'007 francs)
Année de cotisation	35	Cat I: 40 Car II et III: 37,5	37
Début des cotisations	20 ans	Cat I: 22 ans révolus Cat II: 22 ½ ans Cat III: 20 ½ ans	25ans
Pourcentage du salaire reçu au moment de la retraite	60% du dernier salaire assuré	60 %	50%
Âge min. de la retraite (homme-femme)	60 ans – 57 ans révolus pour les instituteurs, la police, le service pénitentiaire et le personnel soignant.	Cat I: 62 ans (F) et 65 ans (H) Cat II: 62 ans (F) et 63 ans (H) Cat III: 60 ans (F et H)	F et H de 62 à 65 ans (la pension augmente 0,2% par mois), (60-65 pour certaines profession)
Retraite anticipée (homme-femme)	Possible dès 60 ans (réduction de 5% par an si l'assuré prend sa retraite avant 62 ans et qu'il compte moins de 35 années de cotisations.	Possibilité de prendre la retraite au plus tôt à 57 ans	Possible dès 60 à 62 (déduction 0,2% par mois)
Pourcentage des cotisations entre employeurs et employés	8 % / 16 %	Cat I : 8,8% / 13,2 % Cat II : 9,8% / 14,8% Cat III : 10,7% / 16%	8% / 11% (dès 2000/2003: 8.5% / 10.5%)



Les deux graphiques ci-dessus illustrent la répartition des différentes prestations sociales offertes au personnel de l'Etat de Vaud, comparées aux prestations moyennes de douze administrations publiques et entreprises suisses de taille comparable.

La différence majeure entre l'Etat de Vaud et les entités de référence réside dans le poids considérable des cotisations à la

Caisse de pensions de l'Etat de Vaud par rapport aux prestations offertes aux employés pendant leur vie active. Si, par comparaison, l'Etat de Vaud paraît très généreux en matière de retraite, il paraît en revanche très chiche s'agissant du remboursement des frais de repas, de la contribution aux cotisations d'assurance maladie ou de congés payés.

Un champ d'application à géométrie variable

A qui s'appliquera le nouveau statut? C'est l'une des premières questions posées aux négociateurs.

Champ d'application! Voilà un thème à première vue peu parlant, dont se glosent les juristes en mal de sujet. Pourtant, cet objet revêt une grande portée.

Pour simplifier, il s'agit de définir le cercle des personnes concernées par le Statut. La situation actuelle n'est pas satisfaisante; elle est surtout très complexe. Schématiquement résumé, on peut catégoriser les choses de la manière suivante :

- les personnes entièrement régies par le Statut;
- les personnes régies par le Statut et, pour certains aspects, par une loi spécifique;
- les personnes qui ne sont pas du tout régies par le Statut;
- les personnes qui ne sont pas régies par le Statut, mais certaines dispositions du Statut sont appliquées directement par analogie.

Le personnel des établissements de droit public est soumis au Statut si la loi le prévoit.

Pas d'application obligatoire au secteur parapublic

Le personnel des entités constituées sous une forme de droit privé (association ou fondation) et qui est chargé de tâches publiques n'est pas régi par le Statut. D'un point de vue juridique, il ne peut pas l'être. Pourquoi? L'optique de confier au secteur privé postule que celui-ci jouit d'une certaine autonomie. Elle se matérialise notamment par la liberté contractuelle au niveau de la conclusion des contrats de travail. L'Etat ne peut imposer des normes à ces personnes morales dotées de la personnalité juridique.

Cette répartition résulte d'un choix politique qui consiste à confier au secteur privé l'exécution de certaines tâches relevant de l'Etat. Sauf à fonctionnariser le personnel chargé de ces tâches, on ne peut étendre l'application du Statut aux secteurs subventionnés. C'est uniquement par la voie financière que l'Etat peut agir. La subvention qu'il verse sert à accomplir les tâches et indirectement à payer le salaire du personnel.

Filip Grund, chef de projet

Berne	Zurich	Lucerne
Primauté des prestations	Primauté des cotisations dès le 1 ^{er} janvier 2000	Primauté des cotisations
Traitement annuel de base (y c. 13 ^e salaire) - déduction de coordination = rente AVS simple maximale (23'880 francs)	Traitement annuel de base (y c. 13 ^e salaire) - déduction de coordination = rente AVS simple maximale (23'880 francs)	Traitement annuel de base (y c. 13 ^e salaire) - déduction de coordination = rente AVS simple maximale (23'880 francs)
34	35	24
Début des rapports de service	25 ans	
65% du salaire assuré au moment du départ à la retraite	60% du salaire assuré au moment du départ à la retraite	Selon les cotisations versées
65 ans au max. (34 années de cotisations pour obtenir une pleine rente)	62 (F) et 65 ans (H)	60 (F) - 65 ans (H)
60 ans au plus tôt (H et F)	Possibilité depuis 60 ans avec une réduction	60 ans
8,4% / 10,4%	7, 8% / 11,7% (la nouvelle loi prévoit un pourcentage employé-employeur différent selon l'âge)	9% / 13,2%



Bulletin des postes vacants

Les postes présentés dans ces pages sont réservés aux collaborateurs de l'administration cantonale vaudoise
Ils sont ouverts indifféremment aux femmes et aux hommes

Réf.	Fonction	Description
1794	Substitut A du procureur général 28-31 100%	Indispensable: brevet d'avocat.
1803	Chef de projet utilisateur A cl. 28-30 100%	Activité: piloter la mise en place de l'informatisation des fonctionnalités utilisateurs d'un système d'information au sein d'une administration fiscale. Répondre aux besoins engendrés par la mission de la taxation et de la perception liée à la nouvelle législation et aux évolutions technologiques. Indispensable: titre universitaire ou diplôme ETS ou diplôme fédéral d'informaticien de gestion ou titre jugé équivalent. Expérience de 5 ans au moins en qualité de chef de projet en informatique de gestion ou chef de projet utilisateurs dans le domaine fiscal ou domaine similaire, ou jugée équivalente. Goût pour le travail autonome, capacité à gérer une équipe, sens des responsabilités. Fin négociateur, sens de la coordination.
1799	Chef de projets de recherche cl. 25-28 100%	Activité: travail autonome au sein d'une petite équipe active dans le domaine social. Conduite de projets relatifs à la politique cantonale d'accueil des requérants d'asile et des réfugiés. Elaborer les règles de gestion concernant les contrats de prestations avec les institutions privées actives dans le domaine de l'asile. Indispensable: licence en sciences économiques, mention gestion d'entreprise ou formation jugée équivalente. Connaissance du domaine de l'asile ou de la politique sociale. Expérience en matière de planification de projets. Pratique de l'analyse des prestations et des coûts-contrôle de gestion. Autonomie, sens de l'organisation, polyvalence. Bonnes connaissances bureautiques (Word, Excel, PowerPoint, Lotus Notes).
1619	Greffier substitut A / cl. 27-31 ou B / cl. 25-29 ou C / cl. 24-28 ou D / cl. 22-25 50%	Activité: assistance d'un juge lors d'audiences. Rédaction d'arrêtés, instruction de certaines affaires par délégation, préparation de rapports et de projets d'arrêtés. Indispensable: brevet d'avocat (greffier substitut A); doctorat en droit (greffier substitut B); licence en droit avec thèse ou licence en droit avec 3 ans de pratique professionnelle environ (greffier substitut C); licence en droit (greffier substitut D). Aisance dans la rédaction et lecture de l'allemand juridique indispensables.
1792	Inspecteur des finances B cl. 22-25 100%	Activité: participer aux mandats d'audit des systèmes d'information, de la fonction informatique et des projets d'application. Indispensable: licence en sciences économiques ou brevet fédéral de comptable ou titre jugé équivalent, ou diplôme de l'Ecole supérieure de cadres pour l'économie et l'administration ou titre jugé équivalent. Pratique professionnelle de 3 ans au moins après l'obtention du titre ou expérience de 5 ans en qualité d'inspecteur des finances C. Postgrade en informatique. Expérience de l'audit, en matière de sécurité informatique et validation. Casier judiciaire vierge.
1800	Secrétaire-juriste (2 postes) cl. 22-25 100%	Activité: conseiller et assister les collaborateurs des Offices régionaux de placement en matière d'aptitude au placement d'assurés par le biais de la LACI (Loi fédérale sur l'assurance-chômage et l'insolvabilité) et de la LEAC. Vérifier la légalité, l'uniformité et la proportionnalité des décisions rendues en matière d'aptitude au placement. Indispensable: licence en droit. Titre universitaire en droit suisse, expérience professionnelle de 3 à 5 ans, si possible en assurances sociales. Bonnes connaissances en assurances sociales et en micro-informatique.

Bureau des ressources humaines

Ch. de Mornex 38 1014 Lausanne Tél. 021/316 29 20 Fax 021/316 29 23
Heures d'ouverture: 8 h - 12 h et 13 h 30 - 17 h.

1797	Assistant social A / cl. 19-21 ou B / cl. 17-19 70%	<p>Activité: prise en charge et suivi de tutelles d'adultes au sein d'un office spécialisé travaillant sous mandats confiés par les Justices de paix du canton de Vaud.</p> <p>Indispensable: assistant social A: diplôme d'assistant social ou titre jugé équivalent avec pratique professionnelle de 6 ans environ. Assistant social B: diplôme d'assistant social ou titre jugé équivalent. Aisance dans la rédaction, facilité de communication, sens de l'organisation. Expérience confirmée du travail social polyvalent. Aptitude à gérer des cas complexes.</p>
1795	Secrétaire cl. 15-18 100%	<p>Activité: en collaboration avec le responsable du service, participation à l'élaboration et à l'exploitation du budget du service. Réalisation d'opérations de contrôle, attribution de subventions cantonales et fédérales en matière de formation professionnelle.</p> <p>Indispensable: CFC de commerce ou titre jugé équivalent avec 6 ans de pratique environ. Expérience en comptabilité, maîtrise de Word et Excel. Sens de l'organisation et facilité d'adaptation.</p> <p>Souhaité: bonnes connaissances de Procofiév et Agir.</p>
1802	Bibliothécaire B cl. 14-17 50%	<p>Activité: évaluation et réorganisation du fonds documentaire, politique d'acquisition, gestion du catalogage et du prêt, conseil aux utilisateurs, assistance documentaire, collaborations diverses.</p> <p>Indispensable: diplôme d'une école de bibliothécaires ou titre jugé équivalent ou 3 ans de pratique professionnelle au moins en qualité de premier assistant de bibliothèque. Diplôme de bibliothécaire EID ou BBS, formation universitaire, connaissance en sciences de l'éducation, connaissance du milieu scolaire et de la formation des enseignants bienvenus. Maîtrise des outils bureautiques courants, y compris Bibliomaker et Internet.</p>
1796	Employé principal d'administration cl. 14-16 75%	<p>Activité: travail au sein d'une petite équipe active dans le domaine social. Assister un chef de projet dans la planification, l'organisation et le suivi de séances ainsi qu'un responsable d'insertion sociale dans le suivi de séances. Assurer la logistique administrative des mesures de réinsertion sociale RMR.</p> <p>Indispensable: CFC d'employé de commerce ou titre jugé équivalent avec 6 ans de pratique environ. Sens des responsabilités et de l'organisation. Autonomie et polyvalence. Maîtrise du français et des outils bureautiques (Word, Excel, PowerPoint, Lotus Notes). Expérience dans la prise de PV.</p> <p>Particularité: le taux d'activité est susceptible d'être augmenté à 100%.</p>
1789	(2 postes) Employé d'administra- tion / cl. 10-12 ou Secrétaire / cl. 15-18 100%	<p>Activité: au sein d'une petite équipe, effectue tous les travaux administratifs d'un registre foncier exigeant de l'initiative et de l'indépendance sur base d'instructions générales. Transcription d'actes juridiques, secrétariat courant, contacts avec le public (guichet, téléphone).</p> <p>Indispensable: employé d'administration: CFC d'employé de commerce ou titre jugé équivalent ou CFC d'employé de bureau avec pratique de 5 ans au moins. Secrétaire: CFC d'employé de commerce ou titre jugé équivalent avec 6 ans de pratique environ. Formation dans le domaine du registre foncier. Connaissances de Word et Excel. Précision, sens de l'organisation et esprit d'équipe.</p>
1791	Employé d'administration cl. 10-12 50%	<p>Activité: travail au sein d'une petite équipe active dans le domaine social. Tâches de secrétariat courant: rédaction simple, dactylographie, classement.</p> <p>Indispensable: CFC d'employé de commerce ou titre jugé équivalent ou CFC d'employé de bureau avec 5 ans de pratique professionnelle environ. Bonnes connaissances informatiques (Word, Excel, Power Point, Lotus Notes). Autonomie, polyvalence, sens de l'organisation.</p>
1755	Concierge C cl. 10-12 100%	<p>Activité: adjoint du responsable de la conciergerie d'un gymnase. Nettoyage, entretien extérieur (déneigement). Petites réparations électriques. Surveillance des bâtiments.</p> <p>Indispensable: titulaire d'un CFC avec 2 ans de pratique professionnelle au moins ou activité professionnelle de 10 ans environ dont 2 ans en relation avec des travaux de conciergerie. Notions d'informatique souhaitées.</p> <p>Particularité: obligation d'occuper un logement de fonction dès l'été 2000.</p>



1793

Employé de bureau
cl. 6-8
50%

Activité: responsable du service du courrier au sein d'une école professionnelle (distribution interne sur 3 sites, expédition de lettres et de colis, mise sous pli). Distribution de matériel d'économat, archivage, photocopies. Contrôle des parkings de 3 sites, courses diverses, transports d'élèves entre les sites.

Indispensable: formation administrative (diplôme de secrétariat d'une école privée par exemple) ou pratique administrative de 3 ans au moins. Autonomie et sens de l'organisation. Permis de conduire indispensable.

Bureau des ressources humaines

Ch. de Mornex 38 1014 Lausanne Tél. 021/316 29 20 Fax 021/316 29 23
Heures d'ouverture: 8 h - 12 h et 13 h 30 - 17 h.



Médiation administrative

Le Bureau de la médiation tire un premier bilan positif

Après dix mois d'activité, Véronique Jobin, responsable du Bureau de la médiation, ouvre le livre des doléances et des satisfactions. Les citoyens ont besoin d'écoute et d'explications.

A ne pas confondre

• Une instance vers l'externe

Le Bureau de la médiation administrative est ouvert à toutes les personnes, indépendamment de leur domicile ou de leur nationalité, qui désirent exposer un problème qu'elles rencontrent avec l'Administration cantonale vaudoise. Ses services sont gratuits. Le Bureau reçoit sur rendez-vous. Une permanence téléphonique est ouverte du lundi au vendredi de 9h30 à 13h au 021/351 26 91. Adresse: place de la Riponne 5, cp 139, 1000 Lausanne 17.

• Une instance vers l'interne

Le Groupe Impact traite les plaintes des employés de l'administration pour harcèlement psychologique (mobbing) et sexuel au travail. Il assure des renseignements et des conseils, un entretien, une médiation, si cela est souhaité, une investigation, lorsque les faits semblent graves. Les personnes se sentant victimes de harcèlement peuvent appeler au 021/316 59 99 du lundi au vendredi, de 9h à 13h. Adresse: rue Caroline 4, 1014 Lausanne.

«**I**l existe une grande incompréhension sur le fonctionnement de l'Etat et les bases légales qui motivent ses décisions.» Tel est le premier constat de Véronique Jobin sur la base des 210 demandes qu'elle a dû traiter depuis la mise en place du Bureau de la médiation. Un certain nombre d'entre elles ne concernent pas le champ d'action du Bureau (par ex. litige avec une commune ou mobbing – voir encadré), et sont réorientées vers les organismes existants. Ou ne nécessitent pas une action de médiation. Celles qui ont abouti ou qui sont pendantes traduisent le rôle «pédagogique» que doit jouer la médiation administrative. Exemples.

Délais de paiement

Une quadragénaire, au bénéfice d'une rente AI, a des difficultés pour tenir son plan de paiement d'impôts



Véronique Jobin.

qu'elle a négocié avec la Recette de district. Elle n'ose pas s'adresser directement au service concerné et consulte le Bureau. Un contact avec le service des impôts permet de faire connaître la situation et de proposer des alternatives à cette usagère. Qui décide de se conformer au plan initial jusqu'à la fin de l'année et de renégocier elle-même une solution pour l'année suivante. «Il est très important d'inciter les gens à faire les démarches eux-mêmes, une fois les premières barrières franchies», insiste Véronique Jobin.

Nouveau passeport

Un usager est mécontent des nouvelles modalités administratives liées à l'acquisition d'un passeport. La procédure est devenue plus longue et plus onéreuse, en

particulier s'il veut l'obtenir rapidement. Dans ce cas, l'action de la médiatrice se concentre sur la recherche des bases légales qui ont introduit ces changements et à les expliquer à l'usager.

«Les gens ne ressortent pas forcément plus satisfaits, mais ils ont compris que les décisions prises par les employés de l'Etat sont fondées, précise Véronique Jobin. Le côté informel et neutre de la médiation permet d'établir un rapport de confiance aussi bien avec les administrés qu'avec les services de l'Etat.»

La médiation administrative a d'ailleurs été très bien accueillie en interne. Les services peuvent y faire appel en cas de litige, et proposer à l'usager d'utiliser cette plate-forme de discussion. Et par là même espérer voir évoluer l'image de leur fonction.

Un premier bilan positif qui doit encore se concrétiser dans une loi. Un groupe de travail nommé par le Conseil d'Etat soumettra d'ici la fin de l'année un projet de loi au chef du DIRE, en vue d'une consultation. A suivre...

Dominique Guindani



CLAUDE BORNAND

Jean-Jacques Rapin dirigeant Orphée à l'église Saint-Etienne de Moudon en 1982.

Jean-Jacques Rapin, passeur de l'âme musicale

Pour tous ceux qui suivent depuis longtemps la vie musicale vaudoise, le nom de Jean-Jacques Rapin est bien connu. Ancien directeur du Conservatoire de Lausanne, il commença sa carrière en enseignant la musique au collège de Béthusy puis à l'École normale de Lausanne. Il dirigea également de nombreuses années le chœur de la Lyre de Moudon, ensuite l'Union chorale de Vevey, et rédigea même un manuel d'initiation musicale traduit en plusieurs langues ainsi que de nombreux articles.

Musicien et pédagogue

Il convient donc de saluer la publication de ce recueil de textes qui lui est dédié, lui-même accompagné d'un enregistrement d'œuvres de Bach et de Schumann jouées sous sa direction. On y découvrira quelles

furent les étapes d'une carrière tout entière vouée à promouvoir l'art musical et à enrichir le patrimoine culturel du canton. On rappellera qu'à la tête du nouveau conservatoire de Lausanne inauguré en 1990, Jean-Jacques Rapin a poursuivi le travail, qu'enseignant, il avait entrepris auprès de ses élèves et du public afin d'assurer une tradition musicale déjà bien établie en Suisse romande.

Dans le *portrait d'un musicien* qu'il lui consacre, Bertil Galland nous apprend que la découverte de la musique, dès son plus jeune âge, fut pour Jean-Jacques Rapin l'occasion d'éprouver des émotions qui le déterminèrent ensuite dans sa mission de pédagogue. Sa passion le conduisit non seulement à se lier d'amitié avec de nombreux musiciens et compositeurs tels qu'Ernest Ansermet, mais aussi à favoriser auprès du

plus large public une meilleure compréhension de la musique.

La musique comme expérience humaine

En écho à son engagement, chacune des contributions de ce riche ouvrage, qui réunit philosophes, écrivains et critiques, nous invite à réfléchir au lien de la musique et de l'humanisme comme à un point de rencontre de l'esthétique et l'éthique où la création de formes s'offre au dépassement des instincts. C'est là sans doute la vocation de tout art authentique. Mais l'écrivain Etienne Barilier a raison de rappeler que la musique au XXe siècle a parfois rompu cette alliance pour sombrer alors dans le sentimentalisme, avatar d'un humanisme falsifié. Il reste néanmoins, à l'exemple de la voix chantée, que la musique n'a cessé d'exercer au cours de son histoire un pouvoir de séduction dans l'expression des passions humaines, au point que certains y ont vu un appel des sirènes, comme le relève Jean Starobinski. Il faut aussi évoquer, avec le pédagogue Jacques Viret, le rôle éducatif que le rythme est ap-

pelé à jouer lorsqu'il exprime une harmonie sonore qui va jusqu'à nous transmettre l'image d'un homme que l'écoute ouvre à la transcendance.

Si tous les auteurs du livre s'accordent aisément à reconnaître pareille importance de la musique au sein de l'expérience humaine, et son rôle primordial dans le développement de la sensibilité et de l'intelligence, c'est qu'elle parvient sans doute à élever l'âme en lui *parlant* plus directement que d'autres arts. Encore faut-il qu'à un tel idéal réponde la volonté de satisfaire le besoin spirituel qu'elle fait naître chez tous ceux qu'elle réunit. Gageons que la lecture des pages de cette stimulante réflexion collective confirmera combien le travail accompli par Jean-Jacques Rapin a su porter le sens d'une telle exigence.

Michel Sierro, membre du comité de lecture de La Gazette

Musique et humanisme, Recueil offert à Jean-Jacques Rapin, Revue Musicale de Suisse romande, Lausanne, 1998, 349 p.



Les décisions de la quinzaine

Dans cette rubrique sont présentées sous forme succincte les décisions prises par le Conseil d'Etat au cours de la quinzaine écoulée. Elles sont classées par département. Les objets dépendant de la présidence ou relevant des compétences de plusieurs départements sont placés en tête. Les références en italique au bas de chaque résumé indiquent où s'adresser pour obtenir des informations plus complètes.

DIRE

Département des institutions et des relations extérieures

Soutien à l'Expo.02 et appel aux cantons organisateurs

Le Conseil d'Etat vaudois manifeste son soutien ferme à la réalisation de l'Expo.02. Il est prêt à engager des moyens financiers supplémentaires, dans la mesure où les autres cantons organisateurs seront disposés à faire de même. Il a adressé une lettre dans ce sens à ses partenaires, les cantons du Jura, de Neuchâtel, de Berne et de Fribourg. En cas d'accord, les gouvernements des cantons concernés devront établir entre eux le montant que chacun devrait mettre à disposition, pour soumettre ensuite la demande de crédit correspondante à son Grand Conseil.

Claude Ruey, président du Conseil d'Etat, 021/316 40 04

Fabien Loi Zedda, secrétaire général du DFJ, délégué à la commission de projet, 021/316 30 04

EtaCom: Denis Decosterd dirigera le projet

Le Conseil d'Etat a adopté les mesures prévues par le Département des institutions et des relations extérieures (DIRE) au sujet des intérimés liés à sa restructuration interne. Jean-François Bastian, secrétaire général du DIRE, assumera la fonction de chef de service ad intérim de l'actuel Service de l'intérieur et des cultes. Denis Decosterd, actuel directeur de Critères économie, le secondera en devenant le chef du projet EtaCom. Actif dans le domaine des communes, de leurs finances et de leurs relations entre elles et avec l'Etat, M. Decosterd se voit confier ce mandat qui équivaut à une activité de l'ordre de 40 à 50%. Enfin, les secteurs Passeports et Naturalisations, qui seront transférés au Service de la population dès le 1^{er} janvier 2000, passent dès le 1^{er} novembre sous la responsabilité de Frédéric Chevally, chef de ce service.

Jean-François Bastian, secrétaire général, chef ad intérim du SIC, 021/316 40 04

Réorganisation au DIRE: réponse à la députée Marlyse Dormond

Le Conseil d'Etat a adopté sa réponse à une interpellation de la députée Marlyse Dormond sur la restructuration interne du Département des institutions et des relations extérieures. Il rappelle que la création des deux nouveaux services se partageant les missions du SIC, du SJL et du SPM s'inscrit dans la continuité de l'opération DUPLO, qui vise à améliorer l'efficacité de l'administration et la qualité des services aux usagers. Le Grand Conseil, ainsi que les chefs et le personnel des services intéressés, ont été régulièrement informés.

Jean-Philippe Bezat, secrétaire général adjoint, chef du projet, 021/316 40 04

Renseignements erronés fournis par l'administration: réponse au député Bovay

Le député revient, par une interpellation, sur l'affaire qui a vu le SPEV fournir des renseignements erronés au député Philippe Leuba à propos de la rémunération des heures supplémentaires des enseignants. Le Conseil d'Etat, dans sa réponse, rappelle les usages en vigueur, admet qu'une erreur regrettable s'est produite, et indique qu'il ne lui paraît pas raisonnable de densifier et de sophistiquer les règles et usages de l'administration parce qu'une défaillance occasionnelle s'est produite.

Vincent Grandjean, chancelier d'Etat, 021/316 40 42

Préfecture de Lausanne: nomination d'un préfet adjoint

Le Conseil d'Etat vient de désigner un nouveau préfet adjoint pour le district de Lausanne en la personne d'Anne Bornand, née le 2 mars 1946, mariée, mère de deux enfants. Juge au Tribunal de district, constituante et conseillère communale à Pully (où elle siège dans les rangs du Parti socialiste), M^{me} Bornand entrera en fonction le 8 novembre prochain.

M. Jean-François Bastian, secrétaire général, 021/316 40 04

Enquêtes sur l'archivage dans l'administration cantonale et l'ordre judiciaire

Le Conseil d'Etat a pris acte du rapport final des enquêtes systématiques sur l'archivage dans l'administration cantonale et dans l'Ordre judiciaire. Ce rapport, fruit de 19 mois d'enquête, montre qu'une gestion passive des archives prévaut dans l'Administration: absence de plan de classement, de calendrier de conservation, d'organisation des flux documentaires, etc. Pour y remédier, le Conseil d'Etat entend mettre progressivement une véritable politique d'archivage sur pied afin qu'aucun document historique de valeur ne coure le risque d'être perdu et pour permettre la consultation de ceux qui échappent aux délais de réserve. Cela nécessitera une gestion active, concertée et organisée, qui passera par un travail de formation et de sensibilisation de nombreux collaborateurs de l'administration cantonale. Le rapport sera publié sous une forme abrégée dans le prochain rapport d'activités des Archives cantonales.

Gilbert Coutaz, directeur des Archives cantonales vaudoises, 021/316 37 11

Ouverture d'un centre pour l'aide au retour des Kosovars

Le Conseil d'Etat a donné son feu vert à la création d'un Centre de préparation et d'aides au retour pour les ressortissants du Kosovo. Ce centre, sis à Lausanne, rue des Diablerets 3b, offrira dès la mi-novembre une aide personnalisée sous forme de conseils, d'éventuels stages de formation et d'aide au rétablissement des liens sociaux et familiaux. Ces prestations sont placées sous la responsabilité de la FAREAS en collaboration avec la Croix-Rouge.

Isabel Balitzer-Domon, 021/316 40 62

Observations du Conseil d'Etat sur le projet de nouvelle loi fédérale sur le cinéma

En réponse à une consultation fédérale, le Conseil d'Etat indique qu'il trouve justifiée l'idée d'une révision totale de la loi sur le cinéma de 1962, celle-ci n'étant plus adaptée aux mutations technologiques et économiques survenues depuis lors. La nouvelle loi permettrait notamment d'élargir la notion de film, et d'englober la diffusion par télévision, vidéo, Internet, etc. Cependant, le projet de nouvelle loi «sur la production et la culture cinématographiques», élaboré par la commission d'experts Moor, attribuée à l'Office fédéral de la culture des moyens d'intervention que le Conseil d'Etat considère comme trop forts au regard de la liberté du commerce et de l'industrie. Par ailleurs, le Conseil d'Etat doute qu'une taxe d'incitation prélevée sur les films à large diffusion soit l'instrument adéquat pour soutenir la diversité de l'offre cinématographique.

Brigitte Waridel, chef du Service des affaires culturelles, 021/316 33 00

DFJ

Département de la formation et de la jeunesse

Suivi de la mise en œuvre d'EVM: réponse au député Jacques Perrin

Le Conseil d'Etat a répondu à la motion du député Jacques Perrin qui demandait notamment la création d'un tableau de bord de contrôle et d'évaluation de la mise en œuvre d'Ecole vaudoise en mutation (EVM). Dans son rapport, le Conseil d'Etat énumère la liste des indicateurs mis en place en relation avec les objectifs d'EVM. Les divers tableaux de bord et annexes au rapport présentent en outre le calendrier et la planification de la mise en œuvre d'EVM, la répartition des élèves dans les trois voies après le cycle de transition avec le taux d'adhésion des parents à cette orientation, les actions de formation continue des enseignants avec leurs coûts et les propositions de recherche confiées à l'Unité de recherche en système de pilotage (URSP), en particulier l'évaluation des connaissances et compétences des élèves en français, mathématiques et sciences en fin de scolarité obligatoire. Les tableaux montrent encore les économies réalisées et à réaliser dans le cadre de la démarche de modernisation de l'Etat.



Jean-François Durussel, chef du Service de l'enseignement enfantin, primaire et secondaire, 021/316 32 00
Philippe Lavanchy, chef du Service de l'enseignement secondaire supérieur et de la formation, 021/316 34 01

Un office pour la promotion de la santé et de la prévention dans les écoles.

Le Conseil d'Etat a décidé de créer un Office des écoles en santé (ODES). Chargée de la promotion de la santé et de la prévention en milieu scolaire, cette nouvelle structure permettra, sans coûts nouveaux, de fédérer les actions pour la santé mises en place ces 20 dernières années dans les écoles. Proposé conjointement par le Département de la formation et de la jeunesse (DFJ), le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) et l'Organisme médico-social vaudois (OMSV), le futur office sera rattaché au secrétariat général du DFJ. Il sera codirigé par le Dr Eric Masserey, de l'OMSV, et par Philippe de Vargas, directeur de l'établissement secondaire de l'Elysée.

DFJ, Fabien Loi Zedda, secrétaire général du DFJ, 021/316 30 02

DSAS, Jean Martin, médecin cantonal, 021/316 42 50

Pierre Berlie, directeur de l'OMSV, 021/623 36 36

Nominations à la Faculté de médecine

Le Conseil d'Etat a procédé à deux nominations à la Faculté de médecine. Le Dr Christoph Hock, actuellement chef du groupe de recherche à l'Hôpital de Bâle, sera dès le 1^{er} janvier 2000 professeur ordinaire et chef du Service universitaire de psychogériatrie. Le Dr Giuseppe Pantaleo, qui exerçait comme professeur extraordinaire à titre personnel, devient professeur ordinaire et médecin chef de la Division d'allergologie et d'immunologie du CHUV.

Pierre-André Grandchamp, directeur des Hospices cantonaux, 021/314 70 01

DFIN
Département des finances

Démission du chef du Service des finances

Le Conseil d'Etat a pris acte de la démission de Patrick Mariller, chef du Service des finances, avec effet au 30 avril 2000. Entré au service de l'Etat en 1996, M. Mariller assume la direction du service depuis le 1^{er} mai 1998. Il poursuivra sa carrière en qualité de contrôleur financier au sein d'un important groupe international basé à Lausanne. Les mesures destinées à assurer son remplacement et la continuité des réformes financières en cours sont engagées de suite.

Charles Favre, chef du Département des finances, 021/316 20 01

Règlement sur les barèmes des impôts à la source et les intérêts de retard pour 2000

Conformément à la loi sur les impôts directs cantonaux du 26 novembre 1956, le Conseil d'Etat

est compétent pour l'adoption des différents barèmes d'impôts à la source pour chaque année civile. Pour l'année fiscale 2000, les barèmes en vigueur en 1999 sont reconduits sans modification. Par ailleurs, la limite de revenu à partir de laquelle une personne soumise à l'impôt à la source est imposée selon la procédure ordinaire se situe à 120'000 francs, soit au même niveau qu'en 1999. Enfin, le Conseil d'Etat a maintenu le taux d'intérêts de retard de 7% sur les retenues à la source qui ne sont pas versées dans les délais à l'autorité fiscale.

Pierre Curchod, Administration cantonale des impôts, 021/316 20 73

DINF
Département des infrastructures

Police des constructions: opposition au projet de convention de l'Espace Mittelland

Le Conseil d'Etat a répondu à la consultation sur le projet de convention intercantonale de l'Espace Mittelland qui vise à harmoniser le droit de la police des constructions. Il s'oppose aux dispositions matérielles contenues dans ce projet, car elles vont à l'encontre des récentes modifications de la loi vaudoise sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC), qui ont introduit de véritables marges de liberté et de négociations lors de l'élaboration de plans d'affectation ou de construction. Le Conseil d'Etat est, par contre, favorable à une harmonisation de la terminologie.

Chantal Dupré, ajointe à la cheffe du Service de l'aménagement du territoire, 021/316 74 31

DSAS
Département de la santé et de l'action sociale

Subsides aux primes de l'assurance maladie en 2000

Le Conseil d'Etat a adopté l'arrêté pour l'an 2000 concernant les subsides aux primes de l'assurance maladie obligatoire. Malgré l'utilisation de l'entier de l'enveloppe de 301,9 millions de francs, l'augmentation des primes de plus de 2% et l'élévation prévisible du nombre de bénéficiaires aura pour conséquence une augmentation substantielle de la part restant à charge des ayants droit. La variante choisie par le gouvernement permet néanmoins de continuer à subsidier environ 24% de la population avec un effort principal en faveur des familles avec enfants.

Le tiers des subsidiés n'est pas concerné par ces changements. Il s'agit des bénéficiaires des prestations complémentaires (PC AVS/AI), de l'Aide sociale vaudoise (ASV) et du Revenu minimum de réinsertion (RMR) qui continuent à bénéficier de la gratuité des primes.

Le solde de l'enveloppe des subsides est également grevé par la prise en charge des primes des assurés qui font l'objet d'un acte de défaut de biens, qui a passé de 6,4 millions de francs en 1996 à 15 millions prévus pour 2000. Enfin, le

solde disponible est réduit de près de 7 millions par le simple effet de l'augmentation de la prime moyenne. Compte tenu de ces contraintes, il aurait fallu, pour maintenir les paramètres 1999, disposer en 2000 d'une enveloppe de plus de 330 millions de francs au lieu des 301,9 calculés par l'OFAS.

Michel Surbeck, chef du Service des assurances sociales et de l'hébergement, 021/316 51 45

DSE
Département de la sécurité et de l'environnement

Réserves de pêche: modifications des règlements

Afin de renforcer la protection des milieux naturels, la pêche sera limitée dans certaines eaux. Le Conseil d'Etat a modifié dans ce sens le règlement d'application de la loi cantonale sur la pêche. Cette modification entérine un accord intervenu entre la commission consultative de la pêche et les milieux intéressés par la pêche et la protection de la nature. D'autre part, il sera dorénavant interdit de pêcher le nase, une espèce de poisson qui était jadis relativement fréquente dans la Thielle et la Broye. Cette décision émane d'un programme commun avec le canton de Fribourg, visant à favoriser le rétablissement de cette espèce dans ses eaux d'origine.

Bernard Buttiker, inspection de la pêche, 021/ 694 82 31

Assurance-accidents non professionnels du personnel de l'Etat de Vaud

Le Conseil d'Etat a décidé que, dès le 1^{er} janvier 2000, la déduction salariale destinée à financer la prime de l'assurance obligatoire contre les accidents non professionnels serait égale pour tous les salariés. Par l'adoption de la modification du règlement du 2 décembre 1983 traitant de cette problématique au sein de l'administration vaudoise, le Conseil d'Etat met ainsi tous les collaborateurs de l'Etat sur un pied d'égalité. Cette mesure coûtera annuellement 600'000 francs à l'Etat.

Actuellement, les primes des employés assurés à la Caisse Vaudoise s'élèvent à 0,858% et ceux affiliés à la SUVA à 1,54%. Cet écart de primes s'explique par les risques liés à l'activité professionnelle de différentes catégories de personnel. Elle est ressentie de manière négative et est considérée comme une inégalité de traitement.

Afin de remédier à cette situation, il a été décidé d'appliquer à tous un même taux de prime pour l'assurance-accidents non professionnels. Ces nouvelles primes seront ainsi à la charge des assurés jusqu'à concurrence de la prime la moins élevée de la Caisse vaudoise ou de la SUVA. La différence entre le montant de la prime réellement payée par l'employeur et le montant retenu à l'employé sera pris en charge par l'Etat.

Frédéric Daler, chef du Service du personnel, 021/316 19 19.

Le sommeil nous livre ses secrets aux Beaux-Arts

Le Musée cantonal des Beaux-Arts convie ses visiteurs à une rétrospective sur la symbolique du sommeil. Entre insouciance, fuite et introspection.



La Sieste d'Albert Anker, 1879

redéfinissant les contours existant entre le rêve et la réalité tels Val-lotton ou Balthus dans leurs tableaux. Enfin, l'intégration à l'art du XX^e siècle de nouveaux médiums et l'utilisation de moyens techniques aboutit à la création d'œuvres qui donnent du sommeil tantôt un témoignage photographique tantôt s'engagent dans un discours sociologique attentif à saisir ses expressions les plus quotidiennes.

Maurice Sierro

C'est à une «cure de sommeil» que nous invite jusqu'au 30 janvier le Musée cantonal des Beaux-Arts. A travers un thème relativement peu abordé en peinture, l'occasion est donnée d'admirer un choix de quelque quatre-vingt-dix œuvres qui vont de 1850 à aujourd'hui.

L'exposition débute par des toiles qui composent des scènes d'allure mythologique s'inspirant de l'Antiquité et de la Bible pour déboucher ensuite sur des œuvres de la seconde moitié du XIX^e qui voient dans le sommeil une figure de l'insouciance. C'est le sommeil heureux tel qu'il est représenté dans les scènes familiales chez un Albert Anker. Mais sous cette apparente innocence se dissimule parfois une inquiétude, celle-là même qu'évoquent d'autres toiles de la même époque où le sommeil se révèle une fuite devant les misères dues aux conditions de la vie moderne. Avec les peintres symbolistes Odilon Redon ou Maurice Denis, le thème du sommeil se fait l'écho du succès populaire remporté par le conte de la Belle au Bois Dormant ou des émois suscités par les travaux de Freud. On s'intéresse alors plus aux songes comme à une projection de la psyché de l'artiste, celui-ci créant sur sa toile un univers onirique



Oannès: Odile Redon, 1896

Le sommeil ou quand la raison s'absente, Musée cantonal des Beaux-Arts, Palais de Rumine, Lausanne, jusqu'au 30 janvier. Tél. 021/316 34 45. Horaires: ma-me de 11h à 18h; je de 11h à 20h, ve et di de 11h à 17h. Fermeture: lu, les 25 et 26 décembre et les 1^{er} et 2 janvier 2000.

UNE IDÉE ORIGINALE POUR NOËL!

Pour ne pas offrir idiot

Des bruits courent et semblent se confirmer: à la Bibliothèque cantonale et universitaire, les peuples et les pays du monde s'affichent pour décliner l'an 2000. Une bien jolie idée cadeau qui arrive pile au bon moment!

La BCU a en effet imaginé et conçu un calendrier composé de magnifiques gravures en couleurs puisées dans ses collections précieuses, toutes accompagnées de citations sur le thème du voyage.



A la fois élégant et délicieusement savant, ce calendrier a l'originalité flatteuse, aussi bien pour celui qui l'offre que pour l'heureux bénéficiaire. N'hésitez plus et éparpez-vous le stress du cadeau inutile!

Vous pouvez l'acheter au prix de 39 francs dans les quatre sites de la BCU (Riponne: à la Boutique du Palais; Dorigny: au guichet, Bibliothèque de droit et sciences économiques - BFSH1 - et Bibliothèque des Cèdres). Les internautes peuvent même le commander en ligne: www.unil.ch/BCU/informat/p_calend.htm.

Pour les amateurs, il reste encore quelques exemplaires numérotés disponibles au secrétariat de Dorigny, au prix de 49 francs (Tél. 021/692 48 02).

Conférence publique du CHUV «Soins et santé»

Mort subite, peut-on prévenir, comment agir?, Professeur Lukas Kappenberger, médecin-chef de la Division spécialisée de cardiologie. Auditoire César-Roux du CHUV. Lundi 22 novembre 1999, à 18h30.